

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 14 décembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 14 décembre 2017, à 16 h 30, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers Josée Mailhot, Georges Robinson, Denyse Peltier, Cécile Hénault, Éric Chartré, Sylvain Benoit, Raymond Hénault, Jennifer Robillard, Jean Langlois, Kevin Buteau, Chantal Routhier et Stéphane Machabée.

Sont aussi présents David Legault, directeur général, Dominique Longpré, directeur général adjoint, Diane Pelchat, trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Mme la mairesse.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, ouvre la séance à 16 h 30 et le greffier constate le quorum.

**3 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 305-14-12-17
ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

ATTENDU la présentation par Madame la Mairesse du projet de budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice financier 2018 ainsi que du projet de programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU les documents déposés aux membres du conseil préalablement à la tenue de la présente séance tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Georges Robinson
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2018 au montant de 142 854 000 \$ lequel est plus amplement détaillé aux documents joints à la présente résolution (doc. A);

D'adopter le budget d'investissement pour l'exercice financier 2018 au montant de 30 520 000 \$ dont 6 806 000 \$ provient de subventions ou d'affectations représentant un coût net de 23 714 000 \$ suivant le document joint à la présente résolution (doc. A / page 13);

D'approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2018-2019-2020 lequel est plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution (doc. A);

D'approuver les affectations au budget de fonctionnement 2018 provenant de l'excédent de fonctionnements affecté, de réserves financières et fonds réservés ainsi que de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir pour un montant total de 2 491 290 \$ tel que plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution (doc. B);

D'autoriser la trésorière à verser les contributions et quotes-parts découlant de l'adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2018 suivant le document joint à la présente résolution (doc. C);

D'autoriser la trésorière à affecter les sommes nécessaires, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la réalisation des projets inscrits au budget d'investissement 2018 à même différents fonds identifiés au document joint à la présente résolution (doc. A / page 12), ceux financés à même le fonds de roulement seront remboursés par des versements annuels et égaux sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019;

QU'un document explicatif du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 soit publié dans la revue municipale Regard sur Repentigny au cours du mois de décembre 2017.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Madame la Mairesse, après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

Mme Cécile Hénault, conseillère
Mme Denyse Pelletier, conseillère
Mme Josée Mailhot, conseillère
M. Éric Chartré, conseiller
M. Georges Robinson, conseiller
M. Raymond Hénault, conseiller
M. Sylvain Benoit, conseiller

Contre la proposition :

Mme Chantal Routhier, conseillère
Mme Jennifer Robillard, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Jean Langlois, conseiller
M. Stéphane Machabée, conseiller
Conclusion

La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présent.

ADOPTÉE

4 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 306-14-12-17 **ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCOULANT DU BUDGET 2018**

ATTENDU l'avis de motion donné concernant le projet de règlement numéro 495 lors de la séance régulière tenue le 12 décembre 2017 ainsi que sa présentation;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu préalablement à la séance du 12 décembre 2017 une copie du projet de ce règlement tel que le requiert la loi;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2018;

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES 2018 PAR CATÉGORIES	
Résiduelle (résidentielle)	0,8325 \$ par 100 \$ d'évaluation
Non résidentielle	2,0498 \$ par 100 \$ d'évaluation
Industrielle	2,0754 \$ par 100 \$ d'évaluation
Six (6) logements et plus	0,8325 \$ par 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	1,4385 \$ par 100 \$ d'évaluation
Agricole	0,8325 \$ par 100 \$ d'évaluation
Ces taux incluent les charges afférentes aux services suivants :	
Transport collectif	0,0807 \$ par 100 \$ d'évaluation
Quote-part M.R.C. de L'Assomption	0,0156 \$ par 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette à l'ensemble de la nouvelle Ville	0,2265 \$ par 100 \$ d'évaluation

TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES	
Quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.)	0,0165 \$ par 100 \$ d'évaluation
Répartition des anciennes dettes par secteur :	
Secteur Repentigny	0,0117 \$ par 100 \$ d'évaluation
Secteur Le Gardeur	0,0231 \$ par 100 \$ d'évaluation

COMPENSATION	
Compensation pour l'entretien, les réparations et l'amélioration des infrastructures municipales et des usines	145 \$ par unité d'occupation
Compensation pour la gestion des matières résiduelles	220 \$ par unité d'occupation
Compensation pour l'assainissement des eaux usées	110 \$ par unité d'occupation
Compensation de 0,20 \$/m ³ d'eau usée rejetée pour les immeubles non résidentiels compris dans une unité de la classe 6 ou d'une classe supérieure à celle-ci conformément à l'article 244.32 de L.F.M.	

ATTENDU QUE ce projet de règlement prévoit le paiement du compte de taxes en trois (3) versements, un taux d'intérêt de 12 % l'an pour les taxes impayées et une pénalité de 0,25 % du principal impayé par mois complet de retard (maximum de 3 %/année) lesquelles modalités demeurent inchangées depuis l'année financière 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Georges Robinson

Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 495 intitulé : Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2018 et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 17 h 20.

Louis-André Garceau

M^e Louis-André Garceau, greffier

Chantal Deschamps

Chantal Deschamps, Ph. D., mairesse